

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Gestion de la dette et de la trésorerie - Opérations relatives au décalage du versement d'un financement destiné au Tramway et au refinancement de deux lignes de prêt, contractés auprès de DEXIA Crédit Local - Information - Autorisation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Financement de la 2^{ème} phase du Tramway

Lors de la signature de la convention financière, intervenue le 1^{er} octobre 2004, entre DEXIA Crédit Local et la Communauté Urbaine de Bordeaux, relative au financement de la 2^{ème} phase du Tramway, notre Etablissement public, sur les conseils de DEXIA Crédit Local, a accepté de finaliser une première enveloppe de prêt de 50 millions d'euros, mobilisable en deux pactes, à raison de 30 millions d'euros au 1^{er} décembre 2005 et 20 millions d'euros au 1^{er} décembre 2006, et ceci afin de réduire les risques liés aux évolutions des marchés financiers.

Ainsi, aux termes des conditions techniques et financières mentionnées dans le contrat n°MIN 982 474 EUR, signé le 14 janvier 2005 entre DEXIA Crédit Local et la Communauté, les fonds doivent être versés automatiquement à l'emprunteur le 1^{er} décembre 2005 et consolidés, à cette même date, au taux fixe à 1,88 % auquel s'ajoute le taux d'inflation annuel "flooré" à 2 %.

Or, compte tenu du décalage prévisionnel qui est observé dans la réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway, la Communauté s'est rapprochée de DEXIA Crédit Local pour demander un report de mobilisation de cet emprunt. Par lettre en date du 4 octobre 2005, DEXIA Crédit Local a proposé à notre Etablissement un avenant au contrat susvisé, afin de décaler la date de versement des fonds au 1^{er} décembre 2006 au plus tard.

Cet avenant stipule que le montant du prêt de 30 millions d'euros pourra être tiré aux conditions techniques et financières du contrat précité durant toute la phase de "mobilisation revolving" jusqu'au 1^{er} décembre 2006.

Sur le plan financier, DEXIA Crédit Local s'engage à exonérer la Communauté d'une quote-part de frais financiers qui auraient été dus par elle entre le 1^{er} décembre 2005 et le 1^{er} décembre 2006. Cette quote-part est égale aux intérêts produits par un placement de 30.000.000 € sur EURIBOR 12 mois pour la période allant du 1^{er} décembre 2005 inclus au 1^{er} juin 2006 exclu et de 29.779.398 € sur EURIBOR 12 mois pour la période du 1^{er} juin 2006 inclus au 1^{er} décembre 2006 exclu.

Le différentiel entre cette quote-part et les frais financiers qui auraient été dus par la Communauté, calculés au taux semestriel de 3,88 %, pendant 365 jours, sera à la charge de notre établissement public.

L'intérêt financier pour la Communauté Urbaine de cette opération s'analyse de la façon suivante :

- les frais financiers réglés par la Communauté auraient été, en cas de mobilisation au 1^{er} décembre 2005, pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2006, au taux de 3,88 %, de 1.175.816 € ;
- les frais financiers calculés en application du taux de l'EURIBOR 12 mois, constaté en J-1 avant le top de l'opération, soit 2,489 %, au capital restant dû au début de chaque période, seraient de 754.280 €. Le montant de la quote-part payée par la Communauté serait donc de 1.175.816 € - 754.280 € = 421.536 €.

Trois hypothèses sont à distinguer :

1. Soit la Communauté ne mobilise pas les fonds durant la période "revolving" jusqu'au 1^{er} décembre 2006 : le gain pour la Communauté est de 754.280 € ;
2. Soit la Communauté mobilise la totalité des fonds avant le 1^{er} juin 2006, le gain sera réduit des frais financiers calculés sur EONIA (2,07 %) + 0,07 %, soit 2,14 % appliqué au capital restant dû, soit 642.000 € environ. L'économie nette serait de 754.280 € - 642.000 € = 112.280 € ;
3. Soit la Communauté mobilise les fonds temporairement auquel cas le gain sera proportionnel à la durée et à l'encours moyen des tirages. Pour un encours de 30 millions d'euros mobilisé pendant 6 mois, le gain net serait de 754.280 € - 642.000 € : 2 = 433.280 €.

Dans ces conditions, et quelles que soient les hypothèses retenues et l'évolution des taux, le gain pour la Communauté serait compris entre 112.280 € et 754.280 €.

Devant l'urgence qui s'attachait à la concrétisation de cette opération, M. le Président a été autorisé, par arrêté n° 1773 du 25 octobre 2005, reçu à la Préfecture de la Gironde le 26 octobre 2005, pris en application des délibérations n° 2004/0878 et n° 2005/0550 des Conseils de Communauté en date du 17 décembre 2004 et du 2 juillet 2005, à signer cet avenant au contrat n° MIN 982 474 du 14 janvier 2005.

Refinancement de deux lignes de prêt :

Par ailleurs, compte tenu de sa situation actuelle de trésorerie, la Communauté a la possibilité de valoriser celle-ci en transformant deux prêts figurant dans l'encours en contrat de financement de type "Revolving" pour une durée d'un an permettant de pouvoir renvoyer à la banque tout ou partie du capital restant dû et de réaliser ainsi des économies de frais financiers.

Par lettres en date du 4 et du 17 octobre 2005, DEXIA Crédit Local a proposé, à cet effet à notre Institution, un remboursement temporaire, avec capacité de retraitage si nécessaire, pendant 12 mois ½ à compter du 15 décembre 2005, des deux lignes de prêt suivantes :

- Prêt MON 219272 EUR 001, au capital restant dû de 9.499.999,99 € au taux fixe 4,24 % ;
- Prêt MON 210957 EUR 001, capital restant dû de 9.333.333,33 € en taux fixe de 4,35 %.

Le capital restant dû au 15 décembre 2005, soit 18.833.333,32 € qui intègre le montant de l'amortissement de 666.666,67 € à acquitter le 31 décembre 2005 pour le prêt n° MON 210957 EUR 001, serait remboursé à cette même date et refinancé dans le même temps aux conditions suivantes :

1. Phase Revolving : du 15 décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006 exclu :

Pendant cette phase, la Communauté peut mobiliser les fonds et les rembourser.

Les remboursements constituent un droit de tirage à due concurrence du montant du contrat.

Intérêts : EONIA + 0,07 % - facturation mensuelle.

Pas de commission de non utilisation.

Commission de montage : 0,10 % sur le capital consolidé au 1^{er} décembre 2006 soit 16.833.333,30 € x 0,10 % = 16.833,33 €

2. Phase de consolidation : à partir du 1^{er} décembre 2006 :

Montant consolidé : 18.166.666,65 € (18.833.333,32 € - 666.666,67 €)

Durée : 14 ans

Mode d'amortissement : constant / annuel

Date 1^{ère} échéance : 1^{er} décembre 2007

Décompte des intérêts : exact/360

Intérêts : pour chaque période annuelle

Taux fixe : 3,65 % maximum si l'écart (CMS Euro 10 ans Post-fixé – CMS Euro 2 ans Post-fixé) est supérieur ou égal à 0,30 %

Taux : 6,40 – 5 x (CMS Euro 10 ans Post-fixé – CMS Euro 2 ans Post-fixé) maximum.

CMS = Constant Maturity Swap correspondent au taux de Swap sur le marché interbancaire pour des maturités de 10 ans et 2 ans avec valeur 8 jours ouvrés avant chaque période d'intérêt.

A noter qu'après la phase de consolidation, un remboursement anticipé sera possible à chaque échéance annuelle, moyennant un préavis de 35 jours et le paiement d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

L'intérêt financier, pour la Communauté, de cette opération est double :

1. Les conditions proposées permettaient d'obtenir un taux de refinancement de 3,48 % (à ce jour) au lieu de 4,35 % et 4,24 %. Le gain peut être estimé à 183.000 €.
2. Le retour temporaire à la banque du capital entraînerait une économie de frais financiers de 798.200 € (intérêts dus en 2006). Si la Communauté mobilise et rembourse tout ou partie du capital en phase 1, le gain net de 798.200 € serait diminué des frais financiers dus au titre des tirages effectués.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte des conditions du décalage d'un an de versement de 30 millions d'euros pour le financement de la 2^{ème} phase du Tramway ;
- autoriser M. le Président :
 - ♦ à signer avec DEXIA Crédit Local le contrat de refinancement de deux lignes de prêt d'un montant de capital restant dû de 18.833.333,32 € aux conditions exposées ci-dessus ;
 - ♦ à ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, comme suit sachant que pour l'emprunt MON 210957 EUR 001, la Communauté Urbaine dispose déjà dans son budget des crédits relatifs au montant de l'amortissement à acquitter à l'échéance du 31/12/2005 (666.666,67 €).

Chap.	Art.	S/Fonct.	CRB	Sens	Libellé	Dépenses	Recettes
16	166	01	F100	D1	Refinancement de dette Remboursement prêt MON 210957 EUR 001	8.666.666,66	
16	166	01	F100	D1	Refinancement de dette Remboursement prêt MON 219272 EUR 001	9.499.999,99	
16	166	01	F100	R1	Refinancement de dette		18.166.666,65

Les conclusions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 DÉCEMBRE 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

